

SAINT-BLIMONT

Bulletin Municipal



Juillet 2018 - N° 21

Département de la Somme



BULLETIN MUNICIPAL
ST BLIMONT

Département de la Somme

Publicité : BRUNEL

Dépôt légal : 2^{ème} semestre 2018

Impression :

Imprimerie Leclerc - Abbeville

Tél. : 03 22 20 70 60

Fax : 03 22 20 70 66

E-mail : info@imp-leclerc.com

Site internet : www.imprimerie-leclerc.fr



**Commune de
SAINT-BLIMONT**

Mairie, 2 rue de l'église
80960 SAINT-BLIMONT
Tél. 03 22 30 24 08

mairie.saint.blimont@akeonet.com

mairiedesaintblimont.com

SOMMAIRE

Le mot du Maire p3

La Mairie p4

Vie locale p5-10

Vie pratique p11-23

Tribunes libres p24-26

Calendrier des fêtes p27-28

Boulangerie - Pâtisserie Claire et Xavier BOURGEOIS

Sandwiches toute la journée - Snacking

Festival
DES PAINS

L'ART DU FAIT MAISON

*1er prix au concours
du Gâteau Battu 2017*



33, rue Henri Barbusse - Escarbotin - **03 22 30 20 45**

 **MEPRO SAS**
12 avenue du Parc,
80130 Friville-Escarbotin
Tél 03 22 30 67 67

 **Intermarché**

 **NEWCO** 

Bienvenue dans votre centre commerçant

**PRESSE - NATGY - FÉLINE
EVOLUTIFF - SOBOUTIK**



 **SARL
GARAGE BONHOMME**

*Réparations toutes marques
et véhicules sans permis*

Entretien - Carrosserie **Nouveau 5008**
Peinture
Réparation pare-brise
Carburant - Carte GR 

Ouverture du lundi au samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30

**STATION DE LAVAGE 24/24 - 7j/7
STATION ESSENCE 24/24 - 7j/7**

27, rue de l'Église (centre du village) - ST-BLIMONT
Tél. 03 22 30 24 11 - FAX 03 22 60 4 86
bonhomme.guillaume@orange.fr

Le Mot du Maire

Mes chers concitoyens,

Le Bulletin Municipal est l'occasion de vous présenter la richesse des actions menées par les élus, les employés communaux et les associations locales dans notre village.

Dans ce nouveau numéro, comme chaque année à cette époque vous retrouverez également les comptes administratifs 2017 de la commune, du camping et du CCASS ainsi que les budgets primitifs 2018.

Vous pourrez ainsi aisément constater la rigueur de la gestion financière de notre commune malgré les nombreux travaux d'investissement réalisés depuis plusieurs années.

Le choix du Conseil Municipal est d'une part, de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour ne pas augmenter le taux des taxes et d'autre part, de maintenir un niveau d'investissement nécessaire au développement de notre village et ce malgré la baisse des dotations de l'état.

Après la rue du bout de haut, les travaux d'assainissement et de renouvellement de la canalisation d'eau potable ont commencé dans la grande rue à Offeu.

En fin d'année 2017, avec la participation financière de communauté d'agglomération de la baie de Somme, nous avons entrepris les réfections de voirie de la rue des écoles et la rue des Juifs. Cet été, c'est le Hameau d'Ebalet, l'impasse de la rue des écoles et l'impasse de la râperie qui connaîtront le même destin.

Comme nous l'impose la loi, depuis maintenant 3 ans nous n'utilisons plus de produit de traitement sur les trottoirs et dans les espaces publics, cela nous oblige à adapter les techniques d'entretien.

Je remercie toutes les personnes qui nous ont suivi dans cette démarche, ceux qui entretiennent et fleurissent leurs trottoirs et j'invite les plus insoumis à nous rejoindre pour encore améliorer l'image de notre village et notre qualité de vie.

Courant juin, Pascal LAMY et Emilie PARMENTIER ont souhaité démissionner de leurs postes d'adjoint au maire. Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 3 juillet 2018 a entériné leurs volontés et a voté deux nouveaux adjoints, Adrien PRUVOT et Catherine TSCHANZ ont été élus à la majorité. Vous trouverez dans ce bulletin toutes les informations sur la nouvelle organisation du Conseil Municipal.

Enfin en cette période estivale propice aux vacances, je me réjouis de la hausse de fréquentation de notre camping Municipal.

Mes chers concitoyens, je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin Municipal et, je vous souhaite chers Saint Blimontoises, Saint Blimontois, fidèles campeurs ou simples touristes de passage dans notre village, un bel été ensoleillé et chargé d'agréables moments.

Le Maire,
José MARQUE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi	de 14 H 00 à 16 H 00
Mardi	de 14 H 00 à 16 H 00 et de 17 H 30 à 18 H 30
Mercredi	de 14 H 00 à 16 H 00
Jeudi	de 14 H 00 à 16 H 00
Vendredi	de 14 H 00 à 16 H 00 et de 17 H 30 à 18 H 30
Samedi	de 11 H 00 à 12 H 00

PERMANENCE DES ÉLUS

M. José MARQUE, Maire	Lundi de 14 H à 15 H
M. Blandine BENARBIA, 1 ^{ère} Adjointe	Samedi de 11 H à 12 H
M. Bernard WYRZYKOWSKI, 2 ^{ème} Adjoint	Jeudi de 14 H à 15 H
M. Adrien PRUVOT, 3 ^{ème} Adjoint	Mardi de 17 H 30 à 18 H 30
M. Catherine TSCHANZ, 4 ^{ème} Adjointe	Vendredi de 17 H 30 à 18 H 30

L'équipe municipale

Monsieur José MARQUE : Maire
Madame Blandine BENARBIA : 1^{ère} Adjointe
Monsieur Bernard WYRZYKOWSKI : 2^{ème} Adjoint
Monsieur Adrien PRUVOT : 3^{ème} Adjoint
Madame Catherine TSCHANZ : 4^{ème} Adjointe
Madame Emile PARMENTIER : Conseillère
Monsieur Jean-Michel ROUTHIER : Conseiller
Madame Sophie VAUVRAY : Conseillère

Madame Aurélie THOMAS : Conseillère
Monsieur Pascal LAMY : Conseiller
Madame Nathalie PIERRE : Conseillère
Madame Christiane DIRUIT : Conseillère
Monsieur Didier TRICART : Conseiller
Madame Arlette SERET : Conseillère
Monsieur Philippe GONINET : Conseiller

Délégation des Adjointes

1^{ère} Adjointe : gestion de la vie locale (fêtes et cérémonies), gestion de la vie associative et sportive, CCAS

2^{ème} Adjoint : suivi des projets, des sous-traitances et de l'urbanisme, coordination de la communication, gestion du camping

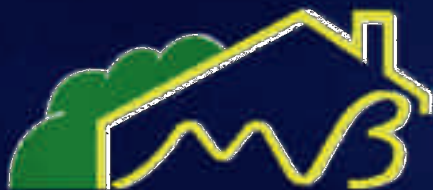
3^{ème} Adjoint : affaires scolaires, jeunesse, tourisme et culture

4^{ème} Adjointe : valorisation et entretien des espaces et locaux publics

Permanence de L'Assistante Sociale

Les permanences de l'assistante sociale n'ont désormais plus lieu en notre mairie : contacter le Centre médico-social de Saint Valery/Somme pour toute demande d'information au 03 60 03 42 40

Les Maisons du Val de Bresle



4 et 6 rue Notre Dame
BLANGY SUR BRESLE
Tél: 02-35-94-15-38

Votre Maison
Autrement...



www.maisons-mvb.com



Access Control Solutions and Services



Dény Security
Route de Saint-Valery CS90001
80000 Saint-Blimont - France

T | 03 22 39 26 01
contact@deny-security.com

www.deny-security.com

SPÉCIALISTE
DES BÉTONS DÉCORATIFS
ET BARDAGE



59, Grande Rue - OFFEU
80960 Saint-Blimont
06 69 27 73 01

cs.m.creationsoletmur@gmail.com

www.cs.m.creationsoletmur.com



Vous trouverez ci-dessous les comptes administratifs 2017 de la commune, du camping et du CCAS ainsi que le détail du budget primitif 2018.

Vous trouverez ci-dessous les comptes administratifs 2017 de la commune, du camping et du CCAS ainsi que le détail du budget primitif 2018.

Concernant le budget communal 2017 vous pourrez constater un excédent de clôture de **148 529.22 €** contre **67 850.05 €** en 2016 malgré la baisse des dotations de l'état et sans avoir augmenté le taux des taxes. Ce résultat est le fruit d'une gestion rigoureuse de nos dépenses.

Lors de la préparation du budget primitif 2018, les élus ont décidé comme les années précédentes de ne pas augmenter les taux des taxes. Cela nous impose une maîtrise parfaite de nos dépenses de fonctionnement pour maintenir le rythme des dépenses d'investissements nécessaires au développement du village qui resteront soutenues en 2018.

Le budget d'investissement a été équilibré par un virement de la section de fonctionnement de **45 660.53 €** et un emprunt de **50 000.00 €**.

Je reste bien entendu à votre disposition pour toutes informations ou précisions complémentaires.

Le compte administratif communal 2017

Le 22 février 2018, le Conseil Municipal a voté à par 13 voix et une abstention pour le compte administratif communal 2017 comme suit :

• SECTION FONCTIONNEMENT :	
- le montant des dépenses réalisées est de	508 849.38 €
- le montant des recettes réalisées est de	657 378.60 €
- le résultat dégagé de l'exercice est de	+ 148 529.22 €
- Compte tenu du report de l'excédent de l'exercice antérieur de	+ 214 087.21 €
Le résultat de clôture, ou excédent d'exploitation est de	+ 362 616.43 €
• SECTION INVESTISSEMENT :	
- le montant des dépenses réalisées est de	344 662.33 €
- le montant des recettes réalisées est de	116 577.22 €
- le résultat d'exercice est de	- 228 085.11 €
- Compte tenu du report du solde de l'exercice antérieur de	- 5 021.91 €
Le résultat de clôture, ou excédent d'exploitation est de	- 233 107.02 €

Le résultat final d'exécution du compte administratif 2017 est de + 129 509.41 €

Le compte administratif Camping 2017

Le 22 février 2018, le Conseil Municipal a voté à par 13 voix pour et une abstention le compte administratif du camping 2017 comme suit :

• SECTION FONCTIONNEMENT :	
- le montant des dépenses réalisées est de	36 668.23 €
- le montant des recettes réalisées est de	32 358.17 €
- le résultat dégagé de l'exercice est de	- 4 310.06 €
- Compte tenu du report de l'excédent de l'exercice antérieur de	+ 2 373.75 €
Le résultat de clôture, ou excédent d'exploitation est de	- 1 936.31 €
• SECTION INVESTISSEMENT :	
- le montant des dépenses réalisées est de	7 076.31 €
- le montant des recettes réalisées est	16 582.35 €
- le résultat dégagé de l'exercice est de	+ 9 506.04 €
- Compte tenu du solde antérieur a reporter	- 7 251.92 €
Le résultat de clôture, ou besoin de financement est	+ 2 254.12 €

Le résultat final d'exécution du compte administratif 2017 est de + 317.81 €

Affectation des résultats aux Budgets Primitifs 2018 :

Le Conseil Municipal a voté par 15 voix pour l'affectation des résultats aux budgets primitifs 2018 comme suit :

Budget commune :

la somme de 362 616.43 € est ainsi affectée :

- * 233 107.02 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement
- * 129 509.41 € au compte R002 en report de fonctionnement,

Budget camping : Le résultat d'exploitation étant déficitaire, il n'y a pas d'affectation de résultat à prévoir pour 2018 :

En D 002 le déficit de fonctionnement 1 936.31 €

En R 001 le résultat de clôture d'investissement, solde positif 2 254.12 €

Le compte administratif CCAS 2017

Le 15 mars 2018, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. a voté à l'unanimité le compte administratif du C.C.A.S. comme suit :

• SECTION FONCTIONNEMENT :

- le montant des dépenses réalisées est de	10 481.11 €
- le montant des recettes réalisées est de	9 386.53 €
- le résultat dégagé de l'exercice est de	- 1 094.58 €
- Compte tenu du report de l'excédent de l'exercice antérieur de	+ 3 002.24 €
Le résultat de clôture, ou excédent d'exploitation est de	+ 1 907.66 €

Affectation des résultats au Budget Primitif 2018 :

1 907.66 € seront affectés en report de fonctionnement sur le budget primitif 2018.

Le budget primitif 2018 de La Commune

Le 17 avril 2018, le Conseil Municipal a voté par 13 voix pour et 2 abstentions le budget primitif 2018 de la commune, équilibré en dépenses et en recettes, pour la section de fonctionnement à 646 552.41 €, comme suit :

• SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	
charges à caractère général	196 456.24 €
charges de personnel	277 440.00 €
virement à la section investis.	45 660.53 €
charges de gestion courante	86 969.00 €
charges financières	8 900.00 €
charges exceptionnelles	15 497.17 €
opérations d'ordre entre sections (dotation aux amortissements)	15 629.47 €

RECETTES	
excédent antérieur reporté	129 509.41 €
atténuation des charges	12 000.00 €
produits des services	12 000.00 €
impôts et taxes	316 795.00 €
dotations et participations	149 440.00 €
autres produits de gestion courante	14 605.00 €
produits financiers	3.00 €
produits exceptionnels	150.00 €
opérations d'ordre entre sections (travaux en régie)	12 050.00 €

Le montant des contributions directes est de 267 007.00 €.

Il correspond au produit des 3 taxes à des taux identiques à ceux de 2017, soit :

- la Taxe d'Habitation à 16,60%, sur une base d'imposition 573 700.00€, donne un produit de 95 234.00€,
- la Taxe Foncière sur le Bâti à 27,27%, sur une base d'imposition de 499 300.00 €, donne un produit de 136 159.00 €,
- la Taxe Foncière sur le Non Bâti à 56,44% sur une base d'imposition de 63 100.00€, donne un produit de 35 614.00 €.

Enveloppe voirie

La commune disposait au 31 décembre 2017 d'une enveloppe de **59 394.07 €** à la commune d'Agglomération de la Baie de Somme (CABS) pour financer les travaux de voirie 2018.

• SECTION INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 367 607.02 €.

DEPENSES	
Déficit reporté	233 107.02 €
Remboursement emprunts	50 050.00 €
Travaux en régie	12 050.00 €
Achat terrains	5 000.00 €
Four SDR	5 100.00 €
Chaudières	15 000.00 €
Equipement sanit. salles	2 000.00 €
Bornes incendie	4 500.00 €
Préau école Dupont	5 800.00 €
Barnum	2 000.00 €
Viabilisation terrain Bouvet	25 000.00 €
Matériel divers	3 000.00 €
Eclairage divers	5 000.00 €

RECETTES	
Affectation du résultat	233 107.02 €
Prélèv/Rec. Fonct.	45 660.53 €
FCTVA	7 210.00 €
Amortissement	15 629.47 €
Emprunt	50 000.00 €
Autres subventions	16 000.00 €

Etat de la dette commune 2018

Pour l'année 2018,

- le montant des intérêts de la dette à payer est de 8 889.17 €
- le montant du capital de la dette à payer est de 50 045.11 €
soit une annuité de 58 934.28 €

Le capital restant dû au 01.01.2018 est de 372 846.43 €.

Les cotisations du budget communal aux différents syndicats intercommunaux

SIAEEV	13 277.00 €
Syndicat intercom. promotion pers. Handicap.	1 951.00 €
CAUE	50.00 €

PNR	761.60 €
SIASBV	21 367.00 €
Total	37 406.00 €

Gedimat
MATÉRIAUX & BRICOLAGE
Millancourt et Nicolas
5 rue du 8 mai 1945 - 80130 FRIVILLE ESCARBOTIN
03 22 20 27 77 - www.gedimat.fr

SM Décolletage MOREAU
Décolletage - Usinage
Acier - Laiton - Alu - Inox - Plastique
Tél 03 22 30 24 12
Fax 09 70 61 37 86
sdm.moreau@orange.fr - www.decolletage-moreau.fr

Le budget primitif 2018 du camping

Le 17 avril 2018, le Conseil Municipal a voté par 12 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention le budget primitif 2018 du camping, équilibré en dépenses et recettes,

pour la section de fonctionnement à 47 597.19 €, comme suit :

DEPENSES	
virement à la section investis	907.35 €
charges à caractère général	21 530.00 €
autres charges courantes	3 200.00 €
charges de personnel	10 000.00 €
charges financières	410.00 €
Charges exceptionnelles	1 000.00 €
opérations d'ordre entre section	8 613.53 €
Déficit fonctionnement reporté	1 936.31 €

RECETTES	
locations diverses	34 000.00 €
subvention d'exploitation	11 297.17 €
autres produits de gestion	2 300.02 €

pour la section investissement à 11 775.00 €, comme suit :

DEPENSES	
emprunt	7 275.00 €
construction bâtiments	3 500.00 €
agencement	1 000.00 €

RECETTES	
excédent reporté	2 254.12 €
prélèv/Rec. Fct	907.35 €
amortissement	8 613.53 €

Etat de la dette camping 2018

Pour l'année 2018,

- le montant des intérêts de la dette à payer est de	393.01 €
- le montant du capital de la dette à payer est de	7 273.43 €
soit une annuité de	7 666.44 €

Le capital restant dû au 01.01.2018 est de 21 498.87 €.

Le budget primitif 2018 du CCAS

Le 30 mars 2017, le Conseil d'Administration a voté à l'unanimité le budget primitif 2018 du C.C.A.S., équilibré en dépenses et en recettes,

pour la section de fonctionnement à 13 000.00 €, comme suit :

DEPENSES	
charges à caractère général	8 800.00 €
charges du personnel	90.00 €
autres charges courantes	1 200.00 €
charges exceptionnelles	2 910.00 €

RECETTES	
excédent reporté de 2017	1 907.66 €
produits des services	1 534.00 €
attributions et participations	9 468.34 €
produits exceptionnels	90.00 €

NB : pas de section d'investissement.

Repas des Aînés

Le 4 mars dernier, notre traditionnel repas pour les Aînés offert par la Municipalité a ravi toutes les convives, avec un spectacle présenté par OLB Productions. Les Aînés se sont retrouvés emportés dans une ambiance festive où chacun a pu s'évader au son de la musique tout en appréciant ces magnifiques danseuses, sans oublier Olivier !



Clôture du Foyer des Aînés

Le 4 avril dernier, le Foyer Municipal a fermé ses portes ; il rouvrira le 10 octobre. Merci à nos fidèles Aînés toujours présents le mercredi. Nous souhaiterions voir s'agrandir le groupe existant.



Journée de la Femme

Le lundi 8 mars, Mme Rose-Marie PRUVOT a été mise à l'honneur à l'occasion de la Journée de la Femme pour son investissement au sein de l'AAE en qualité d'animatrice et de responsable de la section de gymnastique et de secrétaire adjointe. Notons aussi sa participation à la chorale de la paroisse.

Fête d'Offeu

Le 13 mai le rendez-vous était donné à la Fête d'Offeu et à la brocante organisée par le Club des Aînés : toujours une réussite, un moment de festivités avec un apéritif concert par notre Harmonie Municipale toujours présente et avec le brevet cyclo en matinée organisé par l'AAE : une journée bien remplie sous le soleil et la bonne humeur !



Animations d'Eté 2018

JUILLET ET AOÛT

- **Tous les mercredis** : Course, départ au camping (voir avec Jacques Tétu)
Tir à l'arc entre 18h00 et 20h00 à la Salle F. Dupont
- **Tous les samedis** : 8h30 Marche, départ au camping
11h00 Visite de l'église et de la tour
12h00 Pot des campeurs
- **Tous les dimanches** : Cyclotourisme, départ au camping à 8h30
- Selon les marées, sortie en baie organisée par l'AAE

PROPOSITIONS

- Après-midi jeux de société (dominos, cartes,...) une ou plusieurs fois durant l'été dans la salle du camping
- Soirée Karaoké au camping

AOÛT

- **Samedi 4** : Concours de pétanque organisé par le Football au stade (réservation à 13h30)
- **Dimanche 5** : Repas des campeurs organisé par la Municipalité
Animation de danse par le Kentucky Country Boots
- **Jedi 9** : Visite ou sortie dans un parc d'attraction organisée par le Gardien du camping
- **Samedi 11** : Concours de pétanque organisé par le Gardien du camping
- **Samedi 18** : Repas Moules-Frites organisé par le Gardien du camping
- **Samedi 25** : Concours de pétanque organisé par le Gardien du camping

Assainissement

Des travaux, toujours des travaux, encore des travaux.....

SCOOP :

Par souci d'économie à Offeu, comme dans les rues qui le nécessitaient, les 2 syndicats Eau potable et Assainissement se sont concertés pour passer les nouvelles canalisations d'eau potable centrales et particulières dans la même tranchée que celle de l'assainissement, cela évite de casser 2 fois la route !!! mais cause un léger retard !!! Un travail en bonne intelligence et économique le valait bien.

A Offeu pour éviter un poste de relevage nous avons choisi de passer par la cavée et rejoindre la station par Ebalet en gravitaire ceci entraînant des profondeurs de tranchées de 3.50 à 4 mètres de profondeur par endroit. Le surcoût est équivalent à la pose de pompes mais sans entretien futur.

A noter que les travaux ont permis de rafraîchir la cavée et de rendre le chemin plus agréable pour les ballades à pied ou vélo.

Je recommande donc le respect de cet endroit et tout dépôt de déchets, gravats, et autres ordures sera sévèrement puni. (voir l'arrêté municipal)

Les membres du Syndicat et moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement concernant ce projet.



Communication

Concernant la communication nous continuons le bulletin sous sa forme actuelle, en restant à l'écoute de chacun, même si certains se complaisent à envoyer des lettres anonymes, ciblées et diffamantes, mais soyez convaincus que nous continuerons de travailler dans l'intérêt de Saint-Blimont.

J'ai d'ailleurs quelques citations qui caractérisent bien ce genre de personnage que vulgairement on appelle corbeau.

le Corbeau : un jaloux envieux

☞ Qui s'afflige de la réussite, du bonheur d'autrui.

☞ Être envieux de la fortune, du mérite de quelqu'un

☞ C'est le raté, le petit individu envieux de tout ce qui est un peu grand (*Proust, Swann, 1913, p. 266*)

☞ J'ai été souvent envieux : de la richesse, de la beauté, de la gloire, que je voyais autour de moi ; ... *Arland, L'Ordre, 1929, p. 259.*

☞ Qui manifeste de la haine, de la méchanceté. Une âme, une nature envieuse. On sait que les eunuques sont (...) envieux et méchants, parce qu'ils sont malheureux (*Cabanis, Rapp. phys. et mor., t. 1, 1808, p. 326*)



La bibliothèque pour tous publics

Située dans l'ancien logement de direction de l'école primaire, elle jouxte la salle informatique.

Elle est ouverte à tous les publics
de **10h00 à 12h00 tous les samedis de l'année** (hormis les jours fériés)
et le **vendredi de 14h à 15h30**. L'adhésion est **gratuite**.

L'équipe de la bibliothèque a mis en place courant janvier 2018 l'informatisation des prêts. Le processus fonctionne désormais parfaitement.

Le logiciel Waterbear convient à nos besoins et les bénévoles qui assurent les permanences sont désormais rompus à son usage.

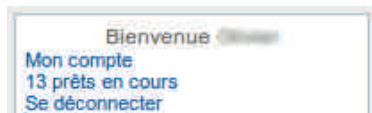


Tout internaute peut consulter le site Internet de la bibliothèque à l'adresse :

<http://mabib.fr/saint-blimont/>

Le site donne les informations essentielles (horaires, adresse) et permet d'effectuer des recherches sur le fond d'ouvrages.

De plus, les adhérents de la bibliothèque, une fois connectés sous leur nom d'emprunteur, peuvent consulter les ouvrages empruntés et effectuer des recherches sur le fond..



Enfin, les adhérents de la bibliothèque peuvent accéder, par le biais de la Bibliothèque départementale de la Somme, à des ressources numériques dont la plus intéressante est la médiathèque numérique : plus cinq mille films, séries de qualité !



Comme dans les bulletins précédents, nous cherchons des gens intéressés pour tenir une permanence.

- L'équipe des bénévoles de la bibliothèque :
- | | |
|-----------------|-----------------|
| Marie-Françoise | Descarpentries |
| Christine | Fromont-Dechepy |
| Rose-Marie | Privot |
| Catherine | Tschanz |
| Olivier | Tschanz |
| Aline | Wiernicki |

État civil

DUCROCQ Apolline **NAISSANCES - Bienvenue à**
19 Mars 2018 à AMIENS

MARIAGES - Toutes nos félicitations à
04 Mai 2018 BERQUEZ Hervé et DUSART Nathalie
12 Mai 2018 DECAYEUX Gratien et MARQUE Anaïs
23 Juin 2018 SOUCHU David et LECLERCQ Violette

Rappel: La mairie ne reçoit pas toujours les avis de naissance des parents « non mariés » ; ainsi, ces parents là, ayant eu un enfant dans l'année, sont invités à passer en mairie avec leur livret de famille.

Inscription sur Les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut avoir été inscrit sur les listes électorales avant le 30/12/2017. Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office par l'INSEE.

Il est toutefois conseillé de vérifier leur inscription auprès du Secrétariat de mairie.

Nouveaux habitants

Dans leur intérêt, les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter au secrétariat de mairie avec leur livret de famille.

Ils se verront ainsi remettre le dernier bulletin municipal et les informations d'usage. Les élus et le secrétariat de mairie se tiennent à leur disposition tant aux heures de permanence qu'aux heures d'ouverture de la mairie (voir page 4).

Etat-Civil : Reconnaissance anticipée

Pour faciliter leurs démarches administratives, les futurs parents non mariés ont la possibilité de **reconnaître l'enfant avant la naissance**.

Pour cela, il leur est conseillé de prendre contact avec le secrétariat de mairie (si possible avant le 8e mois de grossesse), afin de convenir d'un rendez-vous pour recevoir la reconnaissance dans les meilleures conditions d'accueil.

Le recensement citoyen des jeunes filles et garçons de 16 ans

Cette démarche civique est **OBLIGATOIRE** pour les filles et les garçons, à l'âge de 16 ans. Il s'agit là d'un parcours de citoyenneté prévu par la loi du 28 octobre 1997 qui a réformé le « Service National » (suspension de l'appel sous les drapeaux des garçons nés après le 31/12/1978) pour, aussi, instituer une meilleure égalité entre les jeunes.

Ce recensement débouche sur une « Journée d'Appel de Préparation à la Défense », (JAPD) effectuée avant le 18ème anniversaire. Il s'agit là de la **SEULE OBLIGATION**.

Cette journée vous permet aussi de pouvoir prolonger sur une « préparation militaire », un « volontariat au service de la collectivité nationale », (ex : service de la coopération), un engagement dans la réserve militaire et les services de défense.

L'attestation de recensement délivrée au jeune lui donne des droits et lui permet de pouvoir s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (Baccalauréat, permis moto et auto, concours de la fonction publique). Elle sera également demandée pour toute inscription scolaire d'un élève de 16 ans ; enfin, elle facilitera aussi l'inscription sur les listes électorales.

Quelles démarches ? Où ? Quand ? Comment ? : La (le) jeune ou son représentant légal, se présente à la mairie du domicile, dès le 16ème anniversaire ou dans les 3 mois qui suivent, muni(e) d'une pièce d'identité, du livret de famille des parents, et, le cas échéant de tout document justifiant de la nationalité française. **Une attestation de recensement lui sera remise, IL FAUT LA GARDER.**
Un livret d'information sera également remis.

Demande de carte nationale d'identité et de passeport

Depuis mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité et de passeport ne s'établissent plus en notre mairie. Dorénavant, les demandes s'établissent en mairie de Saint Valéry sur Somme ou Friville-Escarbotin (mairies les plus proches de notre commune équipées d'un dispositif de recueil)

-> Il faut prendre rendez-vous avec la mairie de St Valéry au 03.22.60.82.16 ou Friville au 03.22.60.36.60 et venir en cette mairie avec :

- - un dossier de pré-demande que vous pouvez constituer sur le site ants.gouv.fr
- ou**
- un formulaire CERFA n° 12100.02 pour les personnes majeures ou n° 12101.02 pour les personnes mineures que vous devez aller chercher en la mairie de votre domicile.
- 1 photo d'identité aux normes : pas de lunettes, ni boucles d'oreilles, oreilles et front dégagés
- l'original de la carte nationale d'identité du demandeur
- une copie intégrale d'acte de naissance datant de moins de 3 mois (mairie de naissance) si vous n'êtes pas en possession d'une carte d'identité en cours de validité
- un justificatif de domicile (facture, quittance de loyer, impôts) datant de moins de 3 mois

Attention : pour les majeurs hébergés, il faut fournir le justificatif de domicile de l'hébergeur, l'original de sa pièce d'identité et une attestation sur l'honneur signée de sa main certifiant que l'hébergé a bien son domicile chez lui depuis plus de 3 mois.

- les originaux des cartes nationales d'identité des 2 parents pour les mineurs
- si c'est un renouvellement de passeport, se munir de l'ancien passeport
- si le précédent passeport ou la précédente CNI sont perdus ou volés :
 - En cas de perte : se munir de la déclaration de perte à établir à la mairie du domicile
 - En cas de vol : se munir de la déclaration de vol à établir en gendarmerie ou au commissariat de police.
- de timbres fiscaux (timbres fiscaux dématérialisés qu'il est possible d'acquérir sur le site timbres.impots.gouv.fr) :
 - pour un passeport : 86 € pour un adulte, 42 € pour un mineur de plus de 15 ans, 17 € pour un mineur de moins de 15 ans
 - pour une CNI uniquement si la précédente est perdue ou volée : 25 €

RAPPEL : La carte nationale d'identité pour les personnes majeures est valide 15 ans à compter du 1er janvier 2014.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures,
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Inutile de vous déplacer en mairie si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Ets René PETIT

**COUVERTURE
ZINGUERIE**



St-BLIMONT

03 22 30 00 22

**Victor
Moncond'huy**

**Vidange
toutes
Fosses**

06 11 64 58 06 - 03 22 60 52 16

22, rue du Fond du Val - 80230 PENDÉ

Permis de conduire

Depuis le 6 novembre 2017, les démarches liées au permis de conduire doivent être effectuées en ligne, sur le site de l'ANTS (<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>). Les démarches des usagers de la Somme seront instruites par le CERT « permis de conduire » de Bordeaux, rattaché à la préfecture de Gironde et compétent pour les 6 départements (Somme, Var, Manche, Loire Atlantique, Haute-Saône, Eure-et-Loire). Le principe de l'intermédiation est également mis en œuvre pour les permis de conduire : les écoles de conduite sont associées à cette réforme et peuvent, depuis leur compte professionnel ANTS, effectuer une demande de titre pour leurs candidats.

Depuis ce site, il est possible de :

- connaître le solde de points de votre permis de conduire
- savoir où est la fabrication de votre permis
- s'inscrire à l'examen du permis de conduire
- demander la fabrication d'un permis (1er permis ou nouvelle catégorie, duplicata pour perte, vol, détérioration, renouvellement à fin de validité, changement d'état-civil, conversion de brevet militaire, validation de diplôme professionnel)
- faire une demande suite à annulation, invalidation ou suspension

Les usagers dont la restitution des droits à conduire nécessite un examen en commission médicale (annulation, invalidation ou suspension suite à alcoolémie ou usage de stupéfiants) doivent prendre rendez-vous en ligne sur le site internet de la préfecture (<http://www.somme.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>) et constituer leur dossier médical.

Permis de conduire international et échange de permis étranger

Les demandes de permis international (PI) sont instruites par le CERT de Nantes compétent sur tout le territoire (hors Paris). Dans l'attente d'une dématérialisation prochaine de la procédure de demande de permis international, les usagers doivent constituer leur dossier et l'adresser directement au CERT nouvellement compétent. Les demandes d'échange de permis étrangers (EPE) sont réceptionnées au guichet du bureau des étrangers de la préfecture de la Somme sans rendez-vous, puis, traitées par le CERT de Nantes.

Informations sur le site internet de la Préfecture (<http://www.somme.gouv.fr/Demarches-administratives/Permis-de-conduire/Comment-demander-/echange-de-mon-permis-de-conduire>)

Réforme des certificats d'immatriculation des véhicules

Depuis le 1er janvier 2017, la réforme de la délivrance des certificats d'immatriculation s'est déroulée en 4 temps :

- Depuis le 1er janvier, possibilité pour les professionnels de l'automobile d'effectuer une grande partie des démarches liées à l'immatriculation des véhicules pour le compte de leurs clients (liste des professionnels habilités accessible sur le site <https://immatriculation.ants.gouv.fr/services-associes/Ou-immatriculer-mon-vehicule>)
- Depuis le 2 juin 2017, tout administré peut effectuer lui-même en ligne une demande de duplicata de sa carte grise sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) <https://immatriculation.ants.gouv.fr>. Cette procédure couvre le vol, la perte ou la détérioration du titre.
- Depuis le 7 août 2017, trois autres télé-procédures :
 - Le changement d'adresse : démarche « je modifie l'adresse sur ma carte grise »
 - La déclaration de cession de véhicule : démarche « je vends ou je donne mon véhicule »
 - Le changement de titulaire : démarche « j'achète ou je reçois un véhicule d'occasion »
- Depuis le 6 novembre 2017, la Préfecture de la Somme met en service une plate-forme spécialisée dite CERT (centre d'expertise et de ressources titres) – certificat d'immatriculation des véhicules. Une télé-procédure complémentaire « je souhaite faire une autre demande » couvre tous les autres cas, non couverts par les 4 télé-procédures spécifiques déjà déployées, comme par exemple : l'immatriculation d'un véhicule neuf ou d'un véhicule importé, les modifications et corrections sur le titulaire ou le véhicule, les demandes de justificatifs, etc...

Ainsi, c'est à Amiens que se crée le CERT CIV spécialisé dans l'immatriculation des véhicules. Il va traiter les demandes des 12 départements du Nord de la France (départements des régions Hauts-de-France et Normandie, ainsi que ceux du Val d'Oise et de la Seine Saint Denis). Ce nouveau service comprend également une cellule de lutte contre la fraude, spécialisée sur les certificats d'immatriculation.

• L'accès aux télé-procédures

Pour accéder aux démarches en ligne, les usagers doivent disposer d'une adresse mail et se créer un compte sur le site de ANTS. Ils y disposeront alors :

- d'un espace conducteur pour les démarches liées au permis de conduire
- d'un espace identité pour les démarches liées à la pré-demande de carte d'identité ou de passeport
- d'un espace véhicule pour les démarches liées à la carte grise.

La connexion via un compte certifié « France Connect » (numéro de télé-déclarant impot.gouv.fr – numéro de sécurité sociale Ameli.fr – ou identité numérique La Poste) est vivement recommandée pour les démarches relatives à la carte grise (certaines démarches ne sont possible que par ce biais).

• **Usagers qui ne disposent pas d'accès à internet ou qui ne souhaitent pas avoir recours à un professionnel de l'automobile :** Pour les usagers qui ne disposent pas d'un accès à internet et ne souhaitent pas avoir recours à un professionnel de l'automobile, des points numériques animés par un volontaire du service civique ou par un agent, sont mis en place en Préfecture et sous-préfectures, ainsi que dans certaines maisons de services au public.

Rétablissement de la sortie de territoire pour les mineurs

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. Le décret entrera en vigueur le 15 janvier 2017.

A partir du 15 janvier 2017

■ Un enfant de parents français voyageant à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination (à vérifier en consultant les fiches pays du site diplomatie.gouv.fr)
- Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport
- Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

■ Un enfant de parents étrangers européens qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents européen doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
- Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport ou titre de séjour
- Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

■ Un enfant de parents étrangers d'un pays autre qu'européen qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur + visa éventuel en fonction des exigences du pays de destination
- Photocopie du titre d'identité valide du parent signataire : carte d'identité, passeport, titre de séjour valide ou titre d'identité et de voyage pour réfugié ou apatride
- Formulaire Cerfa 15646*01 signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15646.do)

Dans tous les cas, l'autorisation n'est plus délivrée par la mairie, mais est seulement à l'initiative des parents, au même titre qu'une déclaration sur l'honneur

* * * * *

Nota : Attention, si l'enfant voyage seul avec un seul de ses parents, certains pays comme l'Algérie (http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseilsauxvoyageurs_909/pays_12191/algerie_12196/index.html), la Bosnie-Herzégovine, le Maroc (http://diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/pays_12191/maroc_12289/index.html) ou la Suisse (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/suisse/>) peuvent réclamer la preuve que l'autre parent autorise ce voyage.



Hubert GEST

**Électricien - Plombier
Chauffagiste**

*Installation - Entretien - Dépannage
Aménagement salle de bain - Ramonage
Tout à l'égout*

03 22 30 19 53 - 06 51 61 13 95

27, Grande Rue OFFEU - Saint-Blimont
gest.hubert@hotmail.fr

Quelques rappels de réglementation

Rappel des mesures générales de projection d'eaux usées sur la chaussée : article 99.3 : Projection d'eaux usées sur la voie publique : Toute projection d'eaux usées, ménagères ou autres est interdite sur les voies publiques, notamment au pied des arbres.

Stationnement rue des écoles : Nous vous rappelons l'arrêté municipal du 9 septembre 2002 concernant le stationnement rue des écoles.

Article 1^{er} : Les véhicules peuvent être placés en « enfourchement » sur le trottoir rue des écoles (côté des n° impairs) à partir de 18 H 00 chaque jour ouvrable et toute la journée le dimanche et jour férié, à condition de laisser un passage libre pour les piétons de 70 cm environ.

Article 2 : Il n'est apporté aucune modification au stationnement unilatéral.

Article 11 de l'arrêté préfectoral portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de la Somme du 20/05/2005. Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi, de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 19H30,
- les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00,
- les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

Elagage des haies : L'article 673 du Code Civil, application du Code des Communes et du Code Rural, prévoit l'obligation d'élagage des haies et des arbres, à la diligence des riverains du domaine public.

Coupe des chardons : Il est rappelé que les chardons doivent être coupés chaque année **avant le 14 juillet**.

Dépôts sauvages – Amendes :

1- L'article 2 de la Loi du 15 Juillet 1975 interdit tout dépôt sauvage de quelque nature que ce soit.

2 - Les articles R. 632-1, R. 635-8 et R. 644-2 du nouveau Code Pénal prévoient des amendes pour les contraventions de 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} classes «sur le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit, si ce dépôt n'est pas effectué par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation».

- Le Maire, en tant que 1^{er} Magistrat de la Commune, peut dresser un procès-verbal et infliger une amende. Il peut également pénétrer sur un terrain privé, même clôturé (Décision Ministérielle - N° 40910 du 02 Septembre 1996).

4 - Le contenu des sacs déposés peut donner des indices pour retrouver les contrevenants.

5 - Si le dépôt est effectué à l'aide d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1 500 € à 3 000 € (5^{ème} classe) en cas de récidive. De plus, le véhicule ayant servi ou qui était destiné, à commettre l'infraction peut être confisqué (Article 635-8 du Code Pénal).

6 - Il est rappelé que le montant des amendes peut aller de 150 € à 7 600 € selon le délit. En cas d'atteinte aux biens publics (tels que les graffitis - Article 322-1 et suivants du nouveau Code Pénal), un emprisonnement de 8 jours à 3 mois peut être requis.

7 - Que faire dans le cas d'un dépôt sauvage ?

Merci de contacter la Mairie dès que vous constatez cet état de faits.

Pour éviter d'avoir recours à ces sanctions répressives, respectons les Lois, la Nature et nos Concitoyens.
Le comportement Eco-Citoyen est fait pour le bien et la santé de tous.
La santé contribue au bonheur, le respect de tous aussi.

**Ces arrêtés peuvent être consultés
en Mairie
aux jours et heures de permanence.**

Le culte

Dans le secteur catholique « Vimeu-Bresle-Côte Picarde », ST-BLIMONT fait partie de la paroisse ST-ELOI-EN-VIMEU. Rappel des horaires : la messe est dite en l'église paroissiale de FRIVILLE-ESCARBOTIN à 11h00 les 1er et 3e dimanches et à 9 h 30 les 2e et 4e dimanches.

L'église de St-Blimont peut accueillir des célébrations et offices occasionnels tels que des obsèques, des mariages ou des fêtes de tradition locale.

Le Bureau de poste

Pour tous renseignements, téléphone 03 22 30 25 39 aux heures d'ouverture.

Heures d'ouverture : du lundi, mardi, jeudi, vendredi : **de 14 h 00 à 16 h 00**

Heure limite de dépôt de courrier et colis au guichet : du lundi, mardi, jeudi, vendredi : **12 h 00**

Heure de levée du courrier : du lundi au samedi : **12 h 00**

AOUT : Le bureau de poste de St-Blimont sera fermé du 06/08/2018 au 27/08/2018

Néanmoins, le bureau de poste de Friville-Escarbotin au 23 rue Anatole France, sera ouvert pendant cette période : ☞ du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

☞ le samedi de 9h00 à 12h00.

Assistants maternelles de la commune

Henriette ARRACHEPIED	3 rue Jacques Sauzet	03 22 26 42 51
Evelyne BELLEGUEILLE	2 rue d'Avergne	03 22 30 57 09
Nathalie BOUCLET	8 rue Jacques Sauzet	03 22 60 61 31
Claudia DUPAN	32 rue du Bout de Haut	03 22 60 41 56
Virginie GARDIN	9 rue de l'Eglise	03 22 26 80 35
Carole MARTEL	29 Grande Rue - Offeu	03 22 60 66 32
Laëtitia HORNOY	1 rue des Véroilles	03 22 30 81 64

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au Centre Médico Social de Saint Valery sur Somme – 39 quai du Romerel – 80230 SAINT-VALERY-SUR-SOMME – Tél. 03 60 03 42 40.

Centre des finances publiques

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SERVICE D'ACCUEIL PERSONNALISE SUR RENDEZ-VOUS

Depuis mars 2017, un nouveau service d'accueil personnalisé sur rendez-vous est mis en place dans les centres des finances publiques du département de la Somme. Cet accueil personnalisé sur rendez-vous permet d'améliorer la qualité de service en évitant aux usagers de se déplacer lorsque cela n'est pas nécessaire et, si cela est nécessaire, en leur assurant d'être reçus sans file d'attente, à l'heure choisie, par un agent ayant préalablement connaissance de votre dossier et muni des pièces utiles.

Pour les demandes les plus complexes, les usagers, particuliers ou professionnels sont invités à prendre rendez-vous selon deux modes de contact :

- sur le site impots.gouv.fr via leur espace personnel,
- par téléphone au numéro ou au guichet de leur centre des finances publiques.

Bien évidemment, dès le premier contact à distance, tout est mis en œuvre pour que l'utilisateur obtienne une réponse.

Les démarches les plus simples (paiements, simples demandes de renseignements, remise de formulaire...) peuvent toujours s'effectuer au guichet des centres des finances publiques, sans rendez-vous.

Les usagers rencontrant des problèmes de paiement de leurs factures locales (crèche, cantine scolaire, eau...) sont désormais invités à prendre rendez-vous par téléphone, au guichet ou par courriel auprès de leur trésorerie en charge du secteur public local.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA TRESORERIE DE FRIVILLE

Depuis le 02 Janvier 2015, les services du Centre des Finances Publiques de Friville-Escarbotin seront ouverts au public le lundi de 9h00 à 12h00 et du mardi au vendredi de 8h45 à 12h00.

Maçonnerie - Isolation
Parquets - Placo
Aménagement de combles
Bardage clin PVC/BOIS
Rejointoiement de façade

Edy MELIN
06 24 00 29 04
Devis gratuit
20, Grande Rue Offeu - 80960 SAINT-BLIMONT

Conseil des prud'hommes

Le Conseil de prud'hommes d'Abbeville est transféré au Palais de Justice
79 rue du Maréchal Foch – 80100 ABBEVILLE - Téléphone : 03.22.25.37.31 - Télécopie : 03.22.25.37.55

Permanences du conciliateur de justice

Litige entre particuliers ? Un conciliateur de justice, M. TRIoux, est présent pour vous aider à solutionner vos litiges en assurant une permanence le 1^{er} mardi de chaque mois à la mairie de Feuquières en Vimeu de 15h00 à 18h00, le 2^{ème} mardi de chaque mois à la mairie de St Valéry de 14h00 à 17h00, le 3^{ème} mardi de chaque mois à la mairie de Gamaches de 15h00 à 18h00, le 4^{ème} mardi de chaque mois à la Communauté de communes de Moyenneville de 14h00 à 17h00, le 1^{er} jeudi de chaque mois à la mairie de Mers les Bains de 14h00 à 17h00, le 2^{ème} jeudi de chaque mois à la mairie de Chepy de 15h00 à 18h00, le 3^{ème} jeudi de chaque mois à la mairie de Nibas de 15h00 à 18h00. Aucun rendez-vous n'est à prendre par téléphone, il suffit uniquement de se présenter le dit jour, à ladite heure, au dit lieu.

Pact Adrim

L'ADEME et la Région Picardie ont développé un réseau de conseillers info énergie, dont la mission est de sensibiliser les particuliers au développement durable et aux économies d'énergie, de leur délivrer un conseil objectif et neutre dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des techniques de construction et des aides financières afférentes.

Vous souhaitez donc réaliser des économies d'énergie et vous voulez utiliser des énergies renouvelables, voici les nouvelles coordonnées de deux agences :

SOLIHA SOMME - Garopôle - 80100
ABBEVILLE - 03.22.23.33.41

AGENCE PICARDIE MARITIME - 51 rue
de la tannerie - 80100 ABBEVILLE -
03.22.23.28.72

Le cadastre

Consulter le cadastre, via internet, est accessible à tous, avec cette adresse.

<http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

NOUVEAU : Papot'age :

C'est un service d'appel téléphonique gratuit proposé par le Service santé de la Communauté d'Agglomération Baie de Somme.

(dépliant disponible en Mairie)

Papot'age

*La solitude vous pèse,
vous vous sentez seul(e),
isolé(e)...*

*Vous avez 65 ans ou plus,
la Communauté d'Agglomération
de la Baie de Somme vous propose
gratuitement des rendez-vous
téléphoniques.*

Sur simple inscription, un agent vous contacte afin de :

- prendre de vos nouvelles
- discuter sur des thèmes de la vie quotidienne
- partager un moment convivial...

RENSEIGNEMENTS : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
BAIE DE SOMME - SERVICE SANTÉ
03 22 29 31 49

Baie de Somme

Qu'est-ce que **Papot'age** ?

Un service d'appel téléphonique gratuit proposé par le Service santé de la Communauté d'Agglomération Bas de Somme.

Un agent vous contacte pour prendre de vos nouvelles.

Papot'age qui peut en bénéficier ?

Toute personne de plus de 65 ans résidant dans la Communauté d'Agglomération Bas de Somme.

Papot'age comment s'inscrire ?

Consultez le coupon-réponse, détachez-le et ramenez-le ou déposez-le à l'accueil de la Communauté d'Agglomération Bas de Somme (Campôw).

Dès réception de votre coupon, vous serez informé par courrier que votre inscription est validée.

Remplissez ce coupon, détachez-le et ramenez-le en remplissant la Communauté d'Agglomération Bas de Somme

NOM _____

PRÉNOM _____ DATE DE NAISSANCE _____

ADRESSE _____ NUMÉRO DE TÉLÉPHONE _____

Je choisis la fréquence de mes rendez-vous téléphoniques :

- Je souhaite être contacté(e) une fois par semaine
- Je souhaite être contacté(e) deux fois par mois
- Je souhaite être contacté(e) une fois par mois

Je choisis le moment d'appel

Je préfère être contacté(e) le matin l'après-midi

Déclaration des ruches d'abeilles



PRÉFECTURE DE LA SOMME

Ministère d'Agriculture, de la Pêche et de l'Élevage

Service des Ruches
Rue de la République
80000 Compiègne

Le 14/08/2019

La Seine
Département de la Somme

Objet : Déclaration de la possession de colonies apicoles (M1) - Déclaration en ligne

Je soussigné soussignée, en tant qu'apiculteur, déclare avoir en ma possession une ou plusieurs colonies d'abeilles dans le département de la Somme. Elles sont soumises au régime de déclaration en ligne de la Communauté d'Agglomération Bas de Somme. Je déclare avoir connaissance de ce régime de déclaration en ligne de la Communauté d'Agglomération Bas de Somme.

Je soussigné soussignée, en tant qu'apiculteur, déclare avoir en ma possession une ou plusieurs colonies d'abeilles dans le département de la Somme. Elles sont soumises au régime de déclaration en ligne de la Communauté d'Agglomération Bas de Somme.

Le Préfet d'Agglomération Bas de Somme, en tant que Président de la Somme, est le seul responsable de la déclaration en ligne de la Communauté d'Agglomération Bas de Somme.

[Signature]

Service d'Accueil Citoyen (SAC) - Somme
Téléphone : 03 22 79 11 44 ou 03 22 79 11 45 - Fax : 03 22 79 11 46 - Email : accueil@basdesomme.com

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES



MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE


mesdemarches.agriculture.gouv.fr



Frelons asiatiques = danger !

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) a été introduit accidentellement en France en 2004.

La sécurité publique est impactée par sa prolifération. En effet, les piqûres aux abords des nids sont fréquentes. L'enjeu environnemental est également important puisque le frelon asiatique attaque tous les insectes pollinisateurs. Enfin, la filière agricole est menacée par le frelon asiatique dont le caractère invasif et prédateur des abeilles domestiques a été reconnu.

La préfecture de la Somme souhaite ainsi que chaque citoyen puisse désormais :

- identifier les frelons asiatiques et les nids pour mieux se protéger (voir affiche ci-contre)

- signaler la présence d'un nid de frelons asiatiques en vue de sa destruction :

En cas de suspicion d'une présence de frelons asiatiques ou d'un nid, il convient d'appeler le service interministériel de défense et de protection civile de la préfecture au numéro suivant : 03.22.97.80.80 (7jours/7, 24 heures/24). Tout signalement peut également être fait à l'adresse de messagerie suivante :

pref-defense-protection-civile@somme.gouv.fr

en cas de situation urgente, il convient de composer le 18

- lutter contre la prolifération de cette espèce :

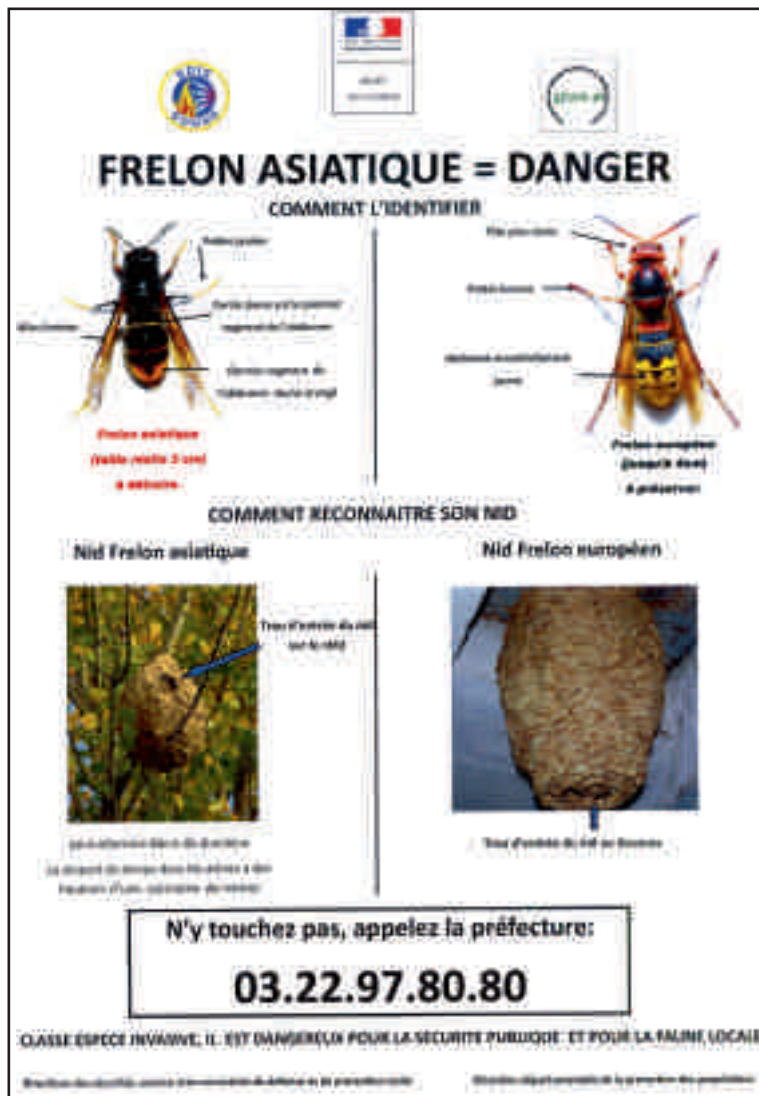
Le groupement de défense sanitaire apicole de la Somme (GDSA 80) assure l'identification des frelons et des nids de frelons asiatiques. Il organise la sensibilisation et l'information des apiculteurs et fournit les renseignements nécessaires à la lutte contre la prolifération du frelon asiatique. Il peut notamment conseiller les particuliers ou les collectivités pour l'installation de piège.

Après confirmation qu'il s'agit bien de frelons asiatiques, les opérations de destruction du nid sont organisées, en lien avec le maire de la commune concernée, et prises en charge par les sapeurs-pompiers de la Somme.

SOYEZ VIGILANTS ! Le frelon asiatique a été vu sur Saint-Blimont en ce mois de juillet !

Le journal du RAM (relais assistants maternels de la communauté d'agglomération de La Baie de Somme) :

Ce journal, dont la première diffusion est parue en avril dernier, est destiné aux assistants maternels apportant des informations éducatives. Des animations et réunions sont également organisées sur le territoire de la communauté avec un calendrier de ces animations et réunions joint au journal. Des permanences sur rendez-vous et téléphoniques sont mises en place également.



Ramassage des déchets verts

- Les tontes de gazon doivent être exclusivement déposées dans les sacs papier vendus en mairie : **au-delà de 25 kg par sac, le ramassage ne sera pas effectué.**
- Les branchages doivent être liés en bottes (longueur maximum d'1 mètre)
- Les branchages trop volumineux, les souches et troncs d'arbres etc... sont **INCOMPATIBLES AVEC LE SERVICE.**

Il est précisé que ce service n'est proposé QUE pour l'évacuation de « déchets verts » issus de la commune. Le service de ramassage, qui a lieu chaque mercredi, reprendra **LE MERCREDI 04 AVRIL 2018** par les employés communaux, à partir de 8 h 00 et ce **jusqu'au MERCREDI 31 OCTOBRE 2018 inclus.**

Rappel : La vente des sacs papier s'effectue tous les samedis, de 11h00 à 11h30, du 1er avril au 30 septembre à la Mairie, à raison de 3 € les 5 sacs.

Ramassage des ordures ménagères (OM) et sacs bleus

La CABS vous rappelle également de déposer vos sacs ordures ménagères et sacs bleus au plus tôt la veille de la collecte, après 20 h. Elle assure ces services aux conditions suivantes :

■ LES O.M. :

- les **VENDREDIS** en JUILLET et AOUT,
- les **JEUDIS** de SEPTEMBRE à DECEMBRE : attention pas de ramassage le jeudi 27 décembre, mais ramassage le vendredi 28 décembre (consultez votre calendrier).

Rappel : Que mettre dans ces sacs transparents ? Tous les déchets non recyclables. Il s'agit notamment des barquettes de viennoiseries, pots de yaourt, barquettes en polystyrène, gobelets, pots de crème, boîtes à pizza, restes de repas, vaisselle cassée porcelaine, film plastique entourant les revues, couches culottes, boîtes et sacs de restauration rapide, boîte à œufs plastique et polystyrène,...

En cas d'erreur de tri, un autocollant sera apposé sur le sac transparent expliquant le motif de refus de collecte. Vous pourrez présenter votre sac à la collecte avec l'autocollant de refus de collecte, lors du prochain ramassage. Il sera collecté si les erreurs ont été corrigées.

■ LES « SACS BLEUS » :

- les **VENDREDIS** en JUILLET et AOUT,
- les **JEUDIS** de SEPTEMBRE à DECEMBRE : attention pas de ramassage le jeudi 27 décembre, mais ramassage le vendredi 28 décembre (consultez votre calendrier).

Rappel : Sont concernés les emballages recyclables suivants : boîtes acier et alu, aérosols et briques de boisson, bouteilles et bidons plastiques, journaux, magazines et publicités, cartons et cartonnettes.

Rappel : 1) La mise à disposition des sacs bleus et des sacs blancs s'effectue en la salle d'accueil de la mairie aux heures d'ouverture de celle-ci ou à la CABS de st-Valéry.

2) Depuis janvier 2011, il n'est désormais possible de prendre qu'un rouleau de sacs bleus et un rouleau de chaque contenance pour les ordures ménagères, lors de votre passage. La prise de vos sachets doit être enregistrée sur le registre situé sur la table dans la salle d'accueil.

Clémence Beaurain

Se déplace
dans un rayon de 20 kms
aux alentours
de Saint-Blimont

06 65 39 29 37

Coiffeuse à domicile mixte

10 % de réduction
sur présentation
de cette publicité
(non cumulable)



LMP

Bâtiment

Maçonnerie

Isolation

Plâtrerie

Carrelage



Port. : 06 - 85 - 52 - 48 - 80

ZA du Vimeu Industriel Avenue de la Baie de Somme
80210 - FEUQUIERES EN VIMEU

Ramassage de la ferraille et des encombrants

La CABS assure ce service pour le 1er semestre 2018 : **le jeudi 15 novembre**

Nous rappelons que ce ramassage s'effectue en 2 étapes : un premier passage pour le ramassage des encombrants, puis un second passage pour les ferrailles.

La CABS vous rappelle également de déposer vos encombrants et ferrailles, la veille de la collecte, après 20h. Elle vous rappelle également que chaque catégorie ne doit pas dépasser 2 m³.

Déchets collectés au titre des encombrants : grands objets en plastique, sommiers, meubles en bois, lavabos... Certains objets ne seront pas collectés.

Les D.D.M. (déchets dangereux des ménages) tels que piles, batteries, huiles de vidange, débouche évier, lessive alcaline, antirouille liquide, détergents, détachants, produits de traitement du bois, colles, vernis, peinture, insecticides, désherbants (sauf chlorate de soude) sont à déposer à la déchetterie même.

Les D.E.E.E. (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont à déposer en déchetterie ou à remettre à votre distributeur lors de l'achat d'un appareil neuf (lecteur DVD, lave-linge, ordinateur... tous les appareils électriques et électroniques).

ATTENTION AUX REFUS DE RAMASSAGE :

Le service de ramassage n'enlève pas les déchets qui :

- n'entrent pas dans le camion,
- sont trop lourds pour être manipulés par 2 agents,
- présentent un danger lors de la manipulation,
- sont de nature industrielle ou agricole,
- présentent un volume trop important (contactez un loueur de benne ou déposez à la déchetterie de St Valery ou de Cayeux ou au centre d'enfouissement privé de BOISMONT).

Ramassage des cartons

Cette collecte est assurée par la CABS, pour ceux, industriels, artisans, commerçants, collectivités, qui ont répondu au questionnaire CABS.

Ce ramassage est assuré **chaque mardi** (en juillet et août le mercredi), par la CABS, directement de porte à porte.

Les cartons doivent être aplatis et ficelés.

Collecte amiante en déchetterie

Une collecte de l'amiante en déchetterie de Saint Valery ou de Cayeux aura lieu le mardi 23 janvier.

Conteneur piles - accumulateurs usagés et conteneur cartouches d'encre et Laser usagées

Depuis mai 2011, la CABS a mis en place un service de collecte et de recyclage des piles, accumulateurs usagers et cartouches d'encre. Ainsi, vous avez désormais la possibilité de les déposer dans le conteneur correspondant situé dans la salle d'accueil de la mairie. Nous vous rappelons qu'il n'est plus possible de jeter ces déchets aux ordures ménagères !

Attention ! Les ampoules électriques NE PEUVENT PAS ETRE DEPOSEES dans le conteneur piles situé en mairie : de nombreux magasins sont eux équipés de conteneurs à ampoules usagées !



ORTHOPÉDIE SUR MESURE
LOCATION, VENTE ET LIVRAISON
DE MATÉRIEL MÉDICAL - LIVRÉS À DOMICILE
1000 produits médicaux, appareils médicaux, chaises pour personnes handicapées, anti-escarres, câbles anglaises, fauteuils réclinables, siège roulant, etc.
Etc de matériel sur mesure, articles pharmacologiques.

PHARMACIE LEFORT
57, rue Henri Barbusse
80130 FRIVILLE

Tél. 03 22 30 21 02
Lundi au vendredi 9h/12h15/14h-19h30
Samedi 9h/12h15/14h-17h



AUTOVISION
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

SARL CONTRÔLE TECHNIQUE DE LA BAIE
PINCHEFALISE - 19 B, rue de St-Valery/Somme
- 03 22 61 34 15 -

Déchetteries de La CABS

Une information complète sur l'utilisation des déchetteries de la CABS vous est parvenue directement. Vous retrouvez par ailleurs ces informations, ainsi que toutes les autres (ordures ménagères, encombrants, ferrailles) sur le « Calendrier de la CABS », distribué chez vous.

Les heures d'ouverture des 2 déchetteries sont les suivantes : (ils changent suivant les saisons !)

	Saint-Valery-sur-Somme		Cayeux-sur-Mer	
	1 ^{er} oct-31 mars	1 ^{er} avril-30 sept.	1 ^{er} oct-31 mars	1 ^{er} avril-30 sept.
Lundi	9 h - 12 h	9 h - 12 h	14 h - 17 h	14 h - 18 h
Mardi	9 h - 12 h	9 h - 12 h	14 h - 17 h	14 h - 18 h
Mercredi	14 h - 17 h	14 h - 18 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h
jeudi	Fermeture			
Vendredi	14 h - 17 h	14 h - 18 h	9 h - 12 h	9 h - 12 h
samedi	9 h 30 - 12 h 30 et 14 h - 17 h	9h30 - 12h30 et 14 h - 18 h	9h30 - 12h30 et 14 h - 17 h	9h30 - 12h30 et 14 h - 18 h
dimanche	Fermeture	10 h - 12 h, du 01/07 au 31/08	Fermeture	10 h - 12 h, du 01/07 au 31/08

Composteurs

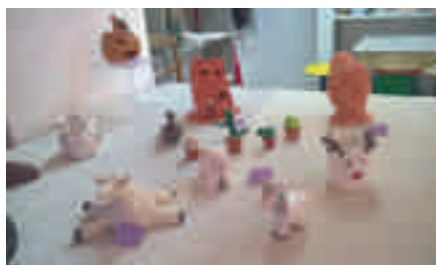
La CABS met à votre disposition des composteurs :

- un premier composteur peut vous être attribué moyennant le versement d'une somme de 20 € ;
- un second composteur peut être remis moyennant la somme de 39 € pour un 420 litres ou 66€ pour un 1050 litres. Pour toute demande, vous adresser à la CABS en vous rendant dans leurs locaux, ou par téléphone au 03 22 60 09 99, ou par messagerie électronique sur laurent.leblond@ca-baiedesomme.fr

Ouverture d'un atelier de poterie à Offeu au 55 grande rue, en septembre 2018

Sophie GOLDANIGA, céramiste, propose des cours de céramique pour les enfants à partir de 4 ans et les adultes, à raison d'une fois par semaine ou sous forme de stages pendant les vacances scolaires, à partir du 17 septembre 2018.

« Après avoir exercée en région parisienne puis à Saint-Valery-Sur-Somme, je m'installe à Offeu. modelage, tour, estampage sont les différentes techniques de conception qui seront abordées. Cuissons dans un four électrique, construction d'un four à sciure ou cuisson Raku (technique d'origine japonaise) seront proposées. »



Renseignements auprès de Sophie GOLDANIGA au : 06 88 11 26 74
ou : latelier27.sg@gmail.com

Club des Aînés de St-Blimont

Le samedi 20 janvier 2018 : Le Club des Aînés s'est réuni pour tirer les rois : ce fut un moment agréable pour nous retrouver et de passer un excellent après-midi, avec la dégustation du cidre de M. LESAGE ! Un loto avec de très beaux lots généreusement offerts par les donateurs a de plus animé cette journée. Le rendez-vous est donné à l'année prochaine !



Le samedi 17 février 2018 : L'assemblée générale du Club s'est tenue sous la présence de M. le Maire dans une ambiance conviviale. Nous nous sommes retrouvés nombreux pour tout d'abord renouveler les adhésions et prendre connaissance du bilan financier de 2017. Mme Christiane QUENNEHEN n'est plus membre du bureau. Nous avons ensuite honoré nos concitoyens disparus en observant une minute de silence. Puis s'est suivi le repas élaboré par M. ACCARD, apprécié de tous.



Le samedi 13 mai 2018 : Nous avons eu le plaisir de nous retrouver à notre traditionnelle brocante d'Offeu qui une fois de plus une réussite ! Nous remercions la municipalité pour le prêt du barnum et remercions l'Harmonie pour son traditionnel concert apprécié des mélomanes. Encore un grand merci à tous ceux qui nous ont apporté leur aide lors de cette journée.



Bien amicalement,
Le Président,
Pierre BERQUEZ

ARAC, Association Républicaine des Anciens Combattants

Assemblée générale du 10 Février 2018

Le 10 février 2018, a eu lieu l'assemblée générale de la section locale de l'Association Républicaine des Anciens Combattants. Celle-ci a été suivie par la traditionnelle soirée tripes. Le repas a été élaboré par M. et Mme ACCARD et animé par l'accordéoniste Arnaud GUIMARD. Remerciement aux bénévoles pour l'organisation de cette manifestation.



Commémoration du Cessez le feu en Algérie le 19 Mars 2018

Le lundi 19 mars 2018 à 18h30, l'ARAC a déposé, comme chaque année, une berge sur la stèle des anciens combattants de l'Algérie, Tunisie, Maroc et TOE. Cette commémoration a été suivie par le traditionnel vin d'honneur de la commune, puis d'un apéritif dinatoire qui a été offert aux adhérents de la section.

La Présidente,
Blandine BENARBIA FORESTIER

Harmonie Municipale de St-Blimont

L'Harmonie municipale souhaite tout d'abord remercier les membres honoraires qui ont accueilli nos musiciens et sociétaires ce dimanche 1er Juillet et participé au bon fonctionnement de notre association.

Ce soutien de la population est important pour le renouvellement des partitions, l'entretien de nos instruments et l'achat de matériel pour nos jeunes musiciens.



Comme à l'habitude, l'Harmonie a ouvert la cérémonie des Vœux du Maire 2018. Adrien BEAURAIN, jeune Saint-Blimontois de 6 ans, s'est distingué à la caisse claire sur le morceau Highland Cathedral.



Après avoir travaillé tout l'hiver le nouveau programme, notre formation a animé durant 5 semaines consécutives les fêtes et cérémonies de St-Blimont et des villages alentours : Sallenelle (photo ci-contre), cérémonie du 8 mai, Offeu, Nibas, Saucourt et pour terminer notre traditionnel concert de printemps en l'église d'Estreboeuf.



Exceptionnellement, nous n'avons pas pu assurer la Fête de la Musique cette année. Une réflexion avec la municipalité et l'équipe enseignante aura lieu afin de réadapter cette manifestation selon les possibilités de chacun.

Cependant notre saison musicale n'est pas terminée. Nous vous donnons rendez-vous le 13 Juillet à 19h30 au stade pour un apéritif-concert suivi à 22h30 d'une retraite aux flambeaux précédant le feu d'artifice ; et le 15 juillet à 11h30 devant le château d'Elincourt en l'honneur de la fête du hameau.

Cette année le concert de fête de St-Blimont aura lieu dans la cour de l'école André Boutté (si le temps ne le permet pas, il aura lieu à l'intérieur du barnum de la fête) le dimanche 9 septembre à 17h30.

Le Président,
David CARU

UNC 39/45 - Indochine - AFN - UPEX - Soldats de France - Veuves de guerre et d'Anciens Combattants

L'assemblée générale de l'UNC, qui compte actuellement 25 adhérents, a eu lieu le 26 janvier 2018 à la salle de réunions en présence de M. José MARQUE, Maire et de M. Jean LEJEUNE, Président du Comité d'Arrondissement d'Abbeville.

Après avoir observé une minute de silence, M. LEJEUNE souhaite un prompt rétablissement à M. Gérard LESAGE et remercie le trésorier M. Gérard WILLIAMSON pour son dévouement et la bonne tenue de ses comptes vérifiés par M. Yves BASTEL.

Mme Louissette HENOCQUE donne lecture des activités de l'année 2017 ainsi que les décès.

M. Jean LEJEUNE félicite l'équipe pour la bonne gestion et la camaraderie au sein de cette société, grâce aux Soldats de France entrés depuis plus de 15 ans.

M. Gérard LESAGE et M. Claude LEMARECHAL furent désignés pour participer au centenaire de l'UNC à Paris le 12 mai 2018.

La parole est ensuite donnée à M. le Maire qui félicite la section et leur souhaite une bonne année 2018. L'ordre du jour terminé, M. Jean LEJEUNE lève la séance et invite les membres présents à prendre le Verre de l'Amitié avant de partager le repas de clôture de cette assemblée.



La Secrétaire
Louissette HENOCQUE

La Saint-Blimontoise

**AMICALE des ANCIENS ELEVES
de SAINT-BLIMONT**



CONNAISSEZ-VOUS CES PUIITS ?



Pour trouver la réponse, vous pouvez aller voir l'article de nos nouvelles recherches :

LA VIE A SAINT-BLIMONT AVANT L'EAU COURANTE, consultable sur notre site internet www.lasaintblimontoise.fr (rubrique Patrimoine historique). Vous y découvrirez l'inventaire des puits qui alimentaient notre village en eau potable, les anecdotes qui les entourent, ... mais aussi comment Saint-Blimont a acquis l'eau courante en **1960**.

D'autres articles se trouvent sur notre site comme *Blimond et les origines du village* ou *L'histoire de l'église et de la tour*.



Comme chaque année, la section patrimoine historique vous propose tous les samedis de juillet et août à 11h, une visite guidée de l'église et de la tour.

Nos bénévoles vous feront découvrir les secrets et mystères concernant l'histoire de cet édifice. Cette tour de guet probablement du XVe siècle devenue depuis le clocher de l'église, permet d'admirer de son sommet un point de vue exceptionnel sur la mer, les Bas-champs mais aussi le plateau du Vimeu.

Vous y découvrirez les origines de notre village, liées avec l'histoire du moine Valery, qui s'implanta au début du VIIe siècle sur les bords de la Baie de Somme.

Rendez-vous à 11h, chaque samedi de Juillet et Août devant l'église

CALENDRIER DES FETES - 2^{ème} semestre 2018

JUILLET

« Animations d'été au Camping et Visite de la Tour à 11h00 le samedi »

- **Dimanche 01 Juillet** : Participation de l'AAE aux Fêtes Guillaume à ST VALERY SUR SOMME
- **Vendredi 13 Juillet** : 19h30 Moules frites au Stade Municipal par l'Amicale des Sapeurs Pompiers –
22h30 Retraite aux flambeaux – Concert de musique et Feu d'artifice au Stade Municipal
- **Samedi 14 Juillet** : Fête Nationale (Rassemblement SDR 11h15)
Repas de l'amicale des Sapeurs Pompiers (stade)
- **Dimanche 15 Juillet** : Fête d'Elincourt – Brevets cyclotouristes, randonnée, marche de l'AAE –
Concert de musique
- **Samedi 21 Juillet** : Repas de l'ARAC (SDR)

AOÛT

« Animations d'été au Camping et Visite de la Tour à 11h00 le samedi »

- **Samedi 04 Août** : Concours de pétanque du SC Football (stade)
- **Dimanche 05 Août** : Repas des campeurs et animations du Club Kentucky Country (camping)

SEPTEMBRE

- **Samedi 01 Septembre** : 11h00 : Fête de la Libération (Mairie)
- **Vendredi 07 Septembre** : Assemblée Générale de l'AAE – Soirée de reprise (SDR)
- **Samedi 08 Septembre** : 15h00-17h30 : Course cycliste, Prix de la Municipalité (SFD)
- **Dimanche 09 Septembre** : 12h00-17h30 : Fête locale, concert de musique et animations du Club
Kentucky Country (SFD ou place verte)
Participation du Tir à l'Arc de l'AAE à la Fête de la Chasse (Friville-Escarbotin)
- **Samedi 15 Septembre** : Journée du Patrimoine de l'AAE (SFD) – Visite de l'Eglise
- **Dimanche 16 Septembre** : Brocante de l'Harmonie Municipale (SDR)
Foire toutes collections de l'AAE (SFD)
- **Samedi 22 Septembre** : 19h30 : Soirée dansante du Club Kentucky Country (SFD)
- **Samedi 29 Septembre** : Epreuve de cross et de marche de l'AAE (SFD)

OCTOBRE

- **Vendredi 05 Octobre** : 18h00 : Assemblée Générale du Club Kentucky Country (SDR)
- **Dimanche 07 Octobre** : Bourse aux vêtements de l'AFSB à FEUQUIERES
- **Mercredi 10 Octobre** : 14h00 : Ouverture du Foyer des Aînés (SDR)
- **Samedi 13 Octobre** : 20h30 : Concert d'automne de l'Harmonie Municipale (SFD)
- **Dimanche 14 Octobre** : 11h30 : Fête d'Ebalet – Brevets cyclotouristes de l'AAE – Concert de l'Harmonie
Thé dansant de l'ARAC (SFD)
- **Vendredi 19 Octobre** : Matches compétition de tennis de table de l'AAE (SFD)
- **Samedi 20 Octobre** : Repas du Club des Aînés (SDR)
- **Vendredi 26 Octobre** : 18h30 : Remise du concours des maisons fleuries (SFD)
- **Samedi 27 Octobre** : Journée rencontre de l'ANACR (SDR)
- **Dimanche 28 Octobre** : Bourse aux Jouets du Club Kentucky Country (SFD)

Légende : SFD = Salle Francis Dupont - SDR = Salle Des Réunions

CALENDRIER DES FETES - 2^{ème} semestre 2018

NOVEMBRE

- **Vendredi 02 Novembre** : *Matches compétition de tennis de table de l'AAE (SFD)*
- **Dimanche 04 Novembre** : *Loto de l'AFSB (SFD)*
- **Vendredi 09 Novembre** : *18h30 : Remise du Challenge des 3 Hameaux (Mairie)*
- **Dimanche 11 Novembre** : *9h45 : Fête de l'Armistice (SFD)*
Repas de l'UNC (SDR)
- **Jeudi 15 Novembre** : *20h00 : Réunion pour le calendrier des fêtes 2019 (Mairie)*
- **Vendredi 16 Novembre** : *Matches compétition de tennis de table de l'AAE (SFD)*
- **Samedi 17 Novembre** : *Sainte Cécile (SFD)*
- **Vendredi 23 Novembre** : *Matches compétition de tennis de table de l'AAE (SFD)*
- **Samedi 24 Novembre** : *Sainte Barbe (SDR)*
- **Vendredi 30 Novembre** : *Matches compétition de tennis de table de l'AAE (SFD)*

DECEMBRE

- **Samedi 01 Décembre** : *17h30 : Concours de manille et soirée tripes du SC Football (SFD)*
- **Mercredi 05 Décembre** : *RDV stèle 18h30 : Hommage aux Morts pour la France de la Guerre d'Algérie et des Combats du Maroc et de la Tunisie (SDR)*
- **Dimanche 09 Décembre** : *Fête de Noël des enfants (SFD)*
- **Lundi 10 Décembre** : *15h00 : Goûter des Aînés (SFD)*
- **Jeudi 13 Décembre** : *Repas de Noël des Elèves (SFD)*
- **Samedi 15 Décembre** : *11h00 : Colis de Noël des Employés Municipaux (SDR)*

Légende : SFD = Salle Francis Dupont - SDR = Salle Des Réunions

Raccordez-vous
au gaz en réseau

IL N'EST PAS TROP TARD !

Appelez vite le :

0 805 802 803 Service & appel gratuits

www.finagaz.fr

FINAGAZ

Le passionné du Mobil-Home
depuis plus de 20 ans

+ de 40 modèles
neuf et occasion

**STEBERTRAND
FLAMENT
MOBIL-HOME**

ACHAT - VENTE

06 80 58 03 51

145, route de Rue - LE CROTOY

www.stebertrandflament.fr

de 3.500 € à 51.000 €

Financement personnalisé, voir conditions en magasin

LAMBERT Éric

Terrassement
Branchement de tout à l'égout
Enrobé
Amenagement de terrain

Tél/Fax 03 22 60 51 76

183, rue de la Targette - 80880 Saint-Quentin-Lamotte